



[www.sfv-fsp.ch](http://www.sfv-fsp.ch)

**Schweizerischer Fischerei-Verband SFV**  
**Fédération Suisse de Pêche FSP**  
**Federaziun Svizra da Pestga**  
**Federazione Svizzera di Pesca**

## **Journal Suisse de la Pêche / Décembre 2013**

# **Réjouissant : la FSP obtient de haute lutte une règle claire sur les hameçons à ardillon !**

**Finie la confusion autour des hameçons à ardillon ! Le Conseil fédéral a modifié ce point de l'ordonnance sur la pêche. Cela fait plaisir à beaucoup de pêcheuses et pêcheurs, mais aussi à la Fédération Suisse de Pêche, qui se battait depuis trois ans à cet effet à Berne.**

« C'est un coup dans le mille » se réjouit Roland Seiler, président central de la Fédération Suisse de Pêche. Pourquoi tant de joie chez le chef de la pêche suisse ? Le 23 octobre 2013, le Conseil fédéral a modifié l'article 5b alinéa 4 de l'ordonnance relative à la Loi fédérale sur la pêche : « L'utilisation par les pêcheuses et pêcheurs professionnels et à la ligne d'hameçons avec ardillon est autorisée dans les lacs et dans les lacs de barrage. » La FSP a défendu cette clarification lors de multiples négociations avec les autorités fédérales et cantonales. « Le chemin a été long, mais il était objectivement justifié et surtout, il a finalement mené au succès », indique Seiler.

### **Clarté dès le début 2014**

Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de l'ordonnance au 1<sup>er</sup> janvier

2014. Autrement dit, l'Office fédéral de l'environnement va devoir faire vite pour régler les détails. Il devrait notamment s'agir de définir les notions de « lac » et de « lac de barrage ». « Il est important que ces détails soient ré-



glés rapidement, afin que la situation soit vraiment claire pour 2014 », souligne Seiler. Dans le même temps, la FSP souhaite que soit clarifiée l'autorité éventuelle des cantons pour restreindre l'utilisation des hameçons à ardillon au-delà de ce que prévoit l'ordonnance sur la pêche

modifiée et, le cas échéant, les dispositions légales sur lesquelles se fonde cette autorité.

### **L'évaluation a révélé des problèmes**

Depuis la promulgation de la législation révisée sur la protection des animaux, certaines directives ont régulièrement fait l'objet de débats dans les cercles de pêcheurs. Sur proposition de la FSP, le 111er-Club avait par conséquent réalisé en 2010 une évaluation qui a montré que la base souhaitait une réglementation claire concernant l'utilisation des hameçons à ardillon, l'obligation de garder les poissons pêchés et la renonciation à l'exigence de saignée lors de la mise à mort de petits poissons. A présent que la question des ardillons a été clarifiée, la FSP attend de l'Office fédéral de l'environnement qu'il règle celle de l'obligation de

garder les poissons pêchés de manière compréhensible par tous.

### **Encore un point en suspens**

La question de la méthode de mise à mort reste ouverte. La FSP prend des mesures concrètes dans ce domaine aussi et présentera la motion suivante lors de la prochaine réunion du comité de pilotage SaNa :



« Les poissons d'une longueur inférieure à 22 centimètres peuvent être tués d'un coup puissant et contondant sur la tête ou par rupture de la nuque au lieu d'être saignés. »

### **Pas seulement par sectionnement des branchies...**

La position de l'Office vétérinaire fédéral OVF dans ce cadre est claire : Heinrich Binder, du secteur Soutien à l'application de la législation, souligne dans un e-mail au président central de la FSP, Roland Seiler, « que les directives en vigueur de l'ordonnance sur la protection des animaux n'interdisent pas de tuer un poisson autrement qu'en lui sectionnant les branchies, dans la mesure où la méthode de mise à mort n'est pas à classer comme cruelle envers les animaux. » Et de poursuivre : « Pour les petits animaux, un coup sur la tête qui détruit le crâne et le cerveau est une méthode de mise à

mort acceptée. Cela vaut aussi pour les poissons. »

### **Où se situe la limite ?**

La FSP avait initialement proposé que les poissons de moins de 30 centimètres ne soient pas soumis à l'obligation de saignée. Au terme de discussions approfondies, la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche (CSF) est cependant tombée d'accord pour fixer la limite à 22 centimètres. La FSP accepte la position de la CSF et veut à présent que le comité de pilotage SaNa adopte cette valeur seuil. Par la suite, cette disposition doit aussi faire son entrée dans l'ordonnance de l'Office vétérinaire fédéral.

*Kurt Bischof*

## **Qu'a apporté la journée de formation de la FSP ? Trois réponses**

### **Barbara Berli**



*Membre désigné du comité de la fédération de pêche de Bâle-Ville*

### **Quelles étaient vos attentes lorsque vous êtes allée à la journée de formation à Olten ?**

Je suis arrivée à Olten avec des attentes très limitées ce

samedi matin, parce que l'organisation de ce genre d'événements est souvent médiocre et qu'ils n'enseignent finalement pas grand-chose de vraiment nouveau.

### **Avez-vous malgré tout appris quelque chose ?**

Oui, cette journée a largement dépassé mes attentes. Elle était très bien organisée, avec des conférenciers engagés vraiment compétents, qui avaient quelque chose à offrir. La journée a effectivement été fructueuse pour moi. Les discussions, notamment dans le bloc Politique et communication, avec Iwan Rickenbacher, m'ont sensibilisée à des sujets

qui me sont peu familiers. Et j'ai acquis de bons outils pour mettre en œuvre certains éléments au sein de notre fédération.

### **Quels ont été pour vous les principaux résultats et apprentissages de cette journée ?**

Bon, pour être honnête, j'ai pu constater que la fédération cantonale bâloise s'en sort déjà très bien sur certains points, mais qu'il nous manque clairement un pêcheur en politique. Nous devons certainement faire des efforts à cet égard.

### **Citez très concrètement un élément que vous voudrez**

***certainement réaliser en premier.***

La gestion du temps lors de nos réunions est indispensable chez nous, et j'emporte de bons outils pour la mettre en œuvre.

## **Peter Leumann**



*Vice-président de la fédération zurichoise de la pêche*

### **Que vous a apporté la journée de formation ?**

J'en tire un bilan très satisfaisant. J'ai pu réunir de nombreuses suggestions et pistes pour réduire nos insuffisances. J'étais présent avec deux collègues du comité et lors de la prochaine réunion de celui-ci, nous aborderons les insuffisances de notre fédération et suggérons des mesures évoquées en tant que pistes durant la journée de formation. Cette journée va changer notre travail au comité.

### **Qu'avez-vous appris ?**

Que nous devons être plus actifs sur le plan politique et en rôle des membres du Grand Conseil pour défendre nos intérêts. Nous devrions nous faire une idée de leurs tendances : lesquels sont intéressés par la pêche, lesquels y sont plutôt opposés ? Nous devons « soigner » ceux qui nous sont favorables, avec des bulletins ou des rencontres le midi, par exemple. Nous devons également apprendre à connaître les membres de la presse.

***Y a-t-il des points sur lesquels vous vous sentez approuvé dans votre travail ?***

Nous avons un bon réseau relationnel avec des organisations partenaires comme le WWF, Pro Natura, Rheinaubund, avec qui nous collaborons sur de nombreuses consultations et des projets tels que les renouvellements de concession. Nous entretenons aussi un échange actif d'idées avec le membre du Conseil-exécutif compétent et les autorités (ODEEA, administration de la pêche et de la chasse) et les rencontrons régulièrement pour discuter.

### **A quel point voulez-vous vous attaquer en premier ?**

Les activités sur le plan politique et l'augmentation de l'attrait de la FKZ pour les sociétés et associations d'affermage, ainsi que les membres du comité potentiels.

## **Erich Burkhalter**



*Caissier de la société de pêche Aaretal BE*

### **Qu'attendiez-vous de la journée de formation ?**

Dans le module A, je m'attendais aussi à ce que des aspects légaux, comme les responsabilités, soient présentés.

### **Etes-vous satisfait du résultat ?**

Sans aucun doute. Les formations ne sont jamais inutiles. Outre les nouvelles connaissances acquises et les échan-

ges avec les autres, il est aussi gratifiant d'avoir confirmation que ses méthodes et son travail sont bons à différents niveaux. La journée de formation était par ailleurs bien organisée. Les conférenciers étaient excellents et les discussions, animées.

### **Que conservez-vous de la journée ?**

Elle m'a montré que beaucoup de choses que nous faisons à la FV Aaretal sont justes, mais qu'il reste encore des points à optimiser. Nous voulons discuter de ces derniers au sein du comité et éventuellement avec la base.

### **Dans quels domaines pouvez-vous dire : « Nous sommes sur la bonne voie » ?**

Les structures de la société sont exemplaires et conformes à la théorie. De même, le comité ne se réunit que lorsque c'est nécessaire et les réunions sont bien préparées et efficaces.

### **Quel sujet aborderez-vous lors de la prochaine réunion de comité ?**

La gestion des risques. Il s'agit de recenser tous les gros risques pour la société, d'en discuter et d'en déduire les mesures adéquates. En tant que caissier, je souhaite en particulier réduire mon accès unique aux comptes de la société et faire autoriser les paiements électroniques par un second membre du comité.

*Interviews Kurt Bischof*

